

## COMITÉ SYNDICAL DU 25 MARS 2022

Le comité syndical a été convoqué le 18 mars 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 16

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix délibératives : 78

### **Membres titulaires présents :**

Messieurs et Madame Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Nicole PEYCELON, Alain VIRICEL.

### **Membres titulaires absents représentés :**

Messieurs Jean-François RASCLE, Phillipre ARIES.

### **Membres titulaires absents excusés :**

Messieurs Christian JULIEN, Yannick JARDIN.

### **Membres titulaires absents :**

### **Membres suppléants présents :**

Messieurs Georges ROCHELLE, Patrick WETTA.

### **Pouvoirs :**

Monsieur Phillipre ARIES donne pouvoir à Monsieur WETTA et Monsieur Jean-François RASCLE donne pourvoir à Monsieur ROCHELLE.

### **Secrétaire de séance :** Monsieur Julien DUCHÉ

*La séance est ouverte en Visioconférence à XXhXX sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.*

**M. DRIOL.** – La séance est ouverte.

Merci à tous d'être présents à cette réunion.

Je vous propose de commencer par faire l'appel simplifié puisque j'ai la feuille d'émargement.

*(Il est procédé à l'appel nominal des élus du SYDEMER)*

**M. DRIOL.** – Contrairement à ce qu'on a pu faire dans nos réunions précédentes, nous n'avons pas la sténotypiste. Le compte rendu va être enregistré. La séance va être enregistrée et le compte rendu sera fait à partir de cet enregistrement. Cela va nous demander un petit peu de discipline. C'est-à-dire d'utiliser le plus possible les micros de manière à avoir une meilleure qualité sonore et d'enregistrement. Et d'autre part de vous présenter lorsque vous prenez la parole. De manière à ce qu'on puisse bien identifier les intervenants pour faciliter le travail de notre secrétaire de séance. On a trouvé cette solution qui va nous permettre d'avoir un compte rendu. C'est mieux, je ne rentrerai pas dans le détail. Je pense que vous avez tous eu connaissance de l'ordre du jour. Avant de commencer, est-ce qu'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance précédente du 4 février 2022 ? On va aborder des chiffres puisqu'aujourd'hui on va valider le compte de gestion, présenter et approuver le compte administratif. Je vous laisserai l'approuver sans moi. Une petite délibération sur le montant des cotisations. Une présentation du Budget 2022, et une délibération sur le régime indemnitaire RIFSEEP. Puis on fera un point d'actualité en fin de séance. S'il n'y a pas de demandes d'interventions et pour ne pas perdre plus de temps, je passe la parole à Alexandre qui va nous présenter la délibération portant sur le compte de gestion 2021 et qui enchaînera derrière sur le compte administratif. Merci, Alexandre.

---

## ■ 0. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 FÉVRIER 2022

---

**M. DRIOL.** – Y a-t-il des observations, des remarques ou des questions à formuler ?

Je le soumets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité.

## ■ 1. COMPTE DE GESTION 2021

---

**M. BREUIL.** – Le premier rapport concerne le compte de gestion préparé par le trésorier qui est conforme au compte administratif qui fera l'objet du rapport suivant et qui est disponible en consultation si nécessaire, aujourd'hui en Comité Syndical et ensuite au sein des services.

**M. DRIOL.** – Bon je n'ai toujours pas compris pourquoi on votait pour le compte de gestion, mais ce n'est pas le sujet du jour. S'il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Je le soumets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité.

## ■ 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

---

**M. BREUIL.** – Le deuxième rapport qui concerne le compte administratif et l'affectation des résultats. On avait déjà évoqué au précédent Comité Syndical le bilan 2021 des actions menées. Il a été rappelé aussi dans le contenu de la délibération. Je ne redétaillerai pas, mais juste pour dire qu'en 2021, on a essentiellement fait des études et travaux en interne qui ont été présentés lors des différents Comités Syndicaux. Il n'y a pas eu de mission d'étude et prestation. Pour bien cadrer les dépenses 2021, il faut se rappeler qu'il y avait un poste de chargé de mission au sein du SYDEMER donc Sandra qui était à 40 % en janvier et février et ensuite est passée à 50 % à partir de mars. Puis il y avait bien entendu toujours les Conventions de mise à disposition et d'assistance générale avec Saint-Étienne Métropole pour fonctionner.

En synthèse, en fonctionnement on retrouve en dépenses les Conventions avec cette petite particularité, elles s'élèvent à quasiment 65 000 euros parce qu'en fait il y a eu deux fois les Conventions. Le paiement des Conventions dues au titre de l'année 2020 n'avait pas été exécuté sur le budget 2020 et reporté sur l'année 2021. Le rythme annuel est plutôt de l'ordre de 32 000 euros à 33 000 euros. Là on se retrouve du coup avec double dépense, mais en fait cela vient compenser le fait que le résultat reporté était plus important.

Les charges de personnel qui correspondent aux postes de chargés de mission 26 425 euros.

Vous voyez les autres postes de charges. « Autres charges de gestion courante » est essentiellement constitué des indemnités des élus du SYDEMER.

Le total de dépenses 167 784,09 euros.

En recette en plus du résultat reporté des années précédentes le montant des cotisations avec une cotisation en 2022 de 0,15 centime par habitant donc un peu plus de 94 000 euros de total de produit. Un total de recette de 197 072,63 euros.

Ce qui nous fait un résultat net de clôture de 29 288,54 euros.

Sur l'investissement, en dépenses conformément à ce que je vous ai dit par rapport au fait qu'aucune nouvelle étude n'a été lancée l'an dernier. On a uniquement le solde du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage lié à la passation du contrat de concession du centre de tri. Qui avait déjà été transféré à Saint-Étienne Métropole en tant que coordonnateur début 2021, donc il y a eu un petit reliquat qui a été ensuite quand même imputé sur le budget du SYDEMER. Les dernières tranches, c'était sur le budget de Saint-Étienne Métropole.

Côté recettes, en plus du résultat reporté, la dotation aux amortissements issue du budget de fonctionnement ce qui nous amène donc à un résultat net de plus de 174 000 euros, presque 175 000 euros.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur les différentes dépenses, recettes des deux sections.

**M. DRIOL.** – Vous l'avez compris c'est une année un peu particulière. Enfin c'est la deuxième de suite. On peut un peu dire que c'est une sorte de remise à zéro, on peut l'exprimer comme ça. Qui on peut l'espérer, qu'il y aura un exercice 2022 un peu plus traditionnel, classique. Je ne sais pas si ça vous suffit comme explication. Est-ce qu'il y a des interrogations sur le sujet ? Je vais donc quitter la salle.

**M. BREUIL.** – Pas tout de suite, il y a l'affectation du résultat aussi qu'il fait partie de la délibération.

Sur le résultat net de la section de fonctionnement, il est proposé le maintien du montant en résultat de fonctionnement 29 288,54 euros. Idem, pour le résultat de clôture de la section d'investissement rapporté à la section d'investissement 174 952,51 euros.

**M. DRIOL.** – Il n'y a pas un grand suspens. Pas de remarque là-dessus ?

**M. BREUIL.** – Il faut passer aux votes Monsieur le Président de séance.

**M. DREVET.** – Donc on va passer aux votes. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Approuvé à l'unanimité.

**M. DRIOL.** – Merci à tous, merci au service, car c'est présenté en 5 minutes, mais tout le monde mesure le travail qu'il y a derrière tout cela.

### ■ 3. MONTANT DE LA COTISATION 2022

---

**M. DRIOL.** – Ensuite on va aborder la délibération N° 3 qui est relative au montant de la cotisation. On a peu hésité sur la chronologie des choses entre la délibération 3 et la délibération N° 4, mais d'un autre côté pour pouvoir voter le BP tel qu'on l'a projeté il était important de passer cette délibération N° 3 en premier.

**Un élu \*(00.13.15).** – Apparemment il y a un souci dans la présentation.

**Mme PEYCELON.** – Le rapport N° 3 qu'il va présenter. En fait il y a eu un deuxième envoi d'un rapport, le premier était erroné et le deuxième est bon.

**M. BREUIL** – Pour la cotisation, effectivement le rapport envoyé vendredi dernier, le premier rapport établissait un montant de cotisation à 20 centimes d'euros. Le second rapport a été envoyé hors délais.

**M. DRIOL.** – Est-ce que tout le monde l'a reçu ? Le deuxième envoi ?

**Un élu \*(00.13.49).** – Le premier rapport est à 15 centimes et le second rapport est à 20 centimes.

**M. DRIOL.** – Il y a eu un ajustement sur le montant de cette cotisation. Tout simplement parce qu'on a tenu une réunion de bureau préparatoire, vous le savez, comme il se doit et en fait on avait à l'origine une cotisation à 15 centimes maintenue à 15 centimes, et un projet de BP qui était, je pense utiliser une expression familière, mais elle est parlante, qui était « ric-rac ». En fait qui n'aurait pas admis l'imprévu en sachant qu'en filigrane de nos échanges, de toute façon il y a un caractère plus ou moins inéluctable sur un retour à une situation antérieure pour ce qui concerne nos cotisations. Alexandre va l'expliquer plus en détail maintenant avec l'histogramme qui a été préparé. Donc, va vous proposer une augmentation de la cotisation des Collectivités au SYDEMER tout de suite. J'espère que vous pourrez l'approuver. En tout cas, on va essayer de vous convaincre de sa pertinence et on va vous en expliquer le contexte. Puis derrière automatiquement dans la délibération relative au BP et bien on intégrera aux recettes ce montant de cotisations augmentées. J'espère ne pas avoir trop créé de confusion. Maintenant on reprend le dérouler des choses.

**M. BREUIL** – Du coup, j'ai rappelé sur ce graphique, l'historique du montant de la cotisation par habitant depuis la création du SYDEMER. La première année le montant avait été fixé à 35 centimes. Puis ramené dès l'année suivante en 2010 à 31 centimes. Pendant longtemps, on va dire durant toute la partie de construction du projet d'usine de tri mécano biologique jusqu'en 2016, ce montant était resté constant à 31 centimes. Ce qui permettait à la fois de mener les études confiées à un prestataire et aussi de constituer une réserve financière pour une éventuelle acquisition foncière. En 2016 du fait de l'abandon de projet de TMB et de réserves constituées assez importantes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, le Comité Syndical avait proposé une année blanche en termes de cotisation. Qui a été à nouveau reconduite en 2018.

---

Ensuite en 2019, le Comité Syndical avait décidé de nouveau d'instituer une cotisation, mais seulement de 15 centimes. Donc en 2020 et 2021 le même montant. Ce qu'on a vu sur la présentation du compte administratif, c'est que du coup le résultat en fin d'exercice sur la section de fonctionnement est de plus en plus faible. 2022, c'est qu'il commençait à être tellement faible que même en faisant très peu d'études et en intervenant peu, il risquait d'être trop juste. J'avais préparé une première proposition de budget avec un montant de 15 centimes. Mais cela nous obligeait vraiment à nous limiter sur tous les postes de dépenses. Le bureau en a discuté il y a 15 jours et j'ai préparé un nouveau budget prévisionnel avec cette fois-ci un montant de cotisation de 20 centimes sur la proposition faite par les élus du bureau.

**M. DRIOL.** – Moi, je veux insister sur le fait qu'on n'a pas vocation à gérer de la trésorerie. Il faut que ce soit clair. On n'est pas là pour gérer un livret de Caisse d'Épargne. À l'inverse vous le savez c'est un lieu de réflexion le SYDEMER, c'est un lieu d'échanges, c'est aussi un lieu de pilotage d'étude. Pour pouvoir piloter des études, il n'y a pas de secret, il faut un peu avoir des moyens. On est aujourd'hui en réflexion sur un certain nombre de sujets. Il faut que l'on soit en capacité de mener à bien ces réflexions, de partager tous ensemble, donc autant d'un côté on n'a pas vocation à gérer de la trésorerie autant d'un autre côté on se donne les moyens de mener ces réflexions de manière à aider les EPCI membres dans la conduite de leur projet.

**M. DREVET.** – Un mot pour nous tous. On a bien étudié l'ensemble avec le bureau, de façon à ce qu'on ne reste pas trop bas dans nos finances. On ne sait jamais ce qu'il peut se passer surtout avec les projets que l'on a en cours. Je pense que là, on en a parlé et étudié pendant au moins 30 minutes, 40 minutes dans le bureau du Président et auquel on a trouvé ce palier. Je pense que ces 5 centimes ne vont pas trop toucher les Collectivités, l'ensemble, mais je pense que c'est nécessaire plutôt qu'on se retrouve trop bas au point de vue finances.

**M. ROCHETTE** – La difficulté qu'on avait c'est qu'autant en investissement on était pas mal, on avait des montants pour pouvoir réagir, autant on avait un souci principalement en fonctionnement. Où on était vraiment très faible. Comme on avait deux ou trois projets qui engendraient des frais en fonctionnement, là où il y avait la faiblesse, et bien évidemment on ne pouvait pas transférer de l'investissement au fonctionnement. Si on n'avait pas eu cette difficulté dans le fonctionnement avec des recettes un peu faibles, et c'est pour cela qu'on a pris cette décision de revenir à 20 centimes par habitant pour nous permettre de pouvoir fonctionner plus facilement.

**M. DRIOL.** – Enfin dernier point parce que c'est quelque chose qui m'est cher. C'est une décision presque inopinée, je souhaite que l'on puisse à l'avenir anticiper de manière plus en amont les éventuelles augmentations de cotisation. C'est vrai qu'on arrive aujourd'hui avec une délibération prise mi-mars, fin mars, dans toutes les Collectivités les budgets sont déjà bien engagés.

Heureusement on est sur des montants relativement limités. On en a bien discuté entre nous aussi. Ça ne va pas mettre en difficulté nos prévisions budgétaires respectives. Mais quand même il faut que l'on soit mesuré le plus en amont sur ce type de décision. Là on a trouvé une solution qui me semble intermédiaire et raisonnable. C'est pour cela qu'on se permet de vous la présenter, un petit peu au pied levé avec un rapport envoyé au dernier moment, mais qui j'espère ne mettra personne en difficulté. Vous l'avez compris on marche un peu sur des œufs. Moi, je n'aime pas subir, donc je n'aime pas faire aux autres ce que je n'aime pas subir.

**Mme PEYCELON.** – Une simple petite question, mais vous nous l'expliquerez avec le budget, je pense. Qu'est-ce qui fait que justement en termes de fonctionnement vous vous êtes rendu compte que vous étiez très juste ? Quelles sont les dépenses qui n'étaient pas anticipées ? C'est vrai que toi Vincent à Saint-Étienne métropole vous n'allez pas tomber des nues, mais cela fait quand même 33 % de hausse. Ce qui n'est pas tout à fait rien en pourcentage, j'entends, non pas en montant, on est bien d'accord. Vous nous expliquerez dans le budget qu'est-ce qui a pu apparaître comme étant susceptible de manquer.

**M. DRIOL.** – Pas de problème, et même si vous votez l'augmentation de cotisation, vous pourrez ne pas voter le budget rassurez-vous.

**M. GIRAUD.** – Dans les charges de fonctionnement, j'ai remarqué qu'effectivement il y avait des dotations aux amortissements qui sont relativement importantes, ce sont les études qui sont amorties sur des durées courtes et est-ce qu'on a une lisibilité sur l'évolution de ces dotations aux amortissements ? On était 50 000 euros en 2021 et on est sur environs 30 000 euros sur 2022. Parce que des biens amortis, ce sont plutôt des études qui doivent être amorties sur des durées courtes en fait...

**M. BREUIL** – Oui, ce sont des études.

**M. GIRAUD.** – Donc ça plombe effectivement le budget de fonctionnement et c'est une opération financière certes, ça va en recettes d'investissements, mais comme ce n'est pas là le principal souci du Syndicat, ça peut expliquer aussi le fait qu'il faut être vigilant sur le fonctionnement.

**M. DRIOL.** – Après en termes de budget, le budget des Chères et Saint-Étienne Métropole... 28 millions. Et là on parle de 20 000 euros, mais en pourcentage on a vite peur.

**Mme PEYCELON.** – Oui, mais on est d'accord que sur le montant ce n'est pas impressionnant.

**M. DRIOL.** – On peut le regretter, mais tu es la seule voix féminine de la réunion donc on t'identifiera facilement.

**M. CHAVEROT** – Effectivement je pense qu'il faut faire attention aux pourcentages parce qu'on leur fait dire ce que l'on veut. Il faut se méfier. Je rappelle quand même que ce Syndicat quand il s'est créé, c'était un Syndicat d'études qui devait se transformer assez rapidement en un Syndicat d'investissement. Ce qui n'a pas été le cas, pourquoi ? Parce que le tri mécano-biologique qui semblait être la panacée il y a quelques années, heureusement qu'on ne l'a pas fait, j'ai envie de dire. Mais on a eu chaud. On aurait pu le faire. Et à l'époque on y consacrait 30 centimes. La justesse des choses a fait qu'on a dit « on ne va pas demander aux OPCI », on avait un matelas à une époque, c'est pour cela qu'il y a deux années blanches. On a arrêté, on avait prévenu les OPCI en disant « ce n'est pas éternel, ça va revenir. ». On revient à 20 centimes, ce qui est quand même en dessous des 30 centimes de départ. Donc il faut relativiser. Nous qui payons une redevance, on va être obligé d'augmenter de 5 centimes la redevance pour pouvoir payer ça et puis c'est tout.

**M. DRIOL.** – Pas d'autres interventions ?

Je le soumets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité.

## ■ 4. BUDGET PRIMITIF 2022

---

**M. DRIOL.** – On va vous présenter le BP 2022, le budget primitif qui forcément va intégrer cette délibération. On va vous expliquer tout le bon usage qu'on va essayer de faire et d'avoir de cet argent.

**M. BREUIL** – Sur le budget primitif. Au total sur la section de fonctionnement il s'élève en dépenses et en recettes à 155 695,54 euros. On voit dans les dépenses effectivement le poids de la dotation aux amortissements. Pour répondre à Monsieur GIRAUD, je n'ai pas forcément la connaissance exacte de la dotation aux amortissements pour les années futures, mais clairement je pense qu'il y a une baisse, un creux dans cette dotation du fait d'une période où il y a eu quand même beaucoup moins d'études réalisées.

Sur les autres dépenses, elles sont relativement constantes et il y a peu de surprise. Là c'est plutôt pour répondre à Madame PEYCELON. En fait la difficulté avec la cotisation à 15 centimes, c'est qu'en recette les 15 centimes se transformaient en 95 000 euros environ et cela ne suffisait pas à couvrir les charges de fonctionnement courantes. Donc chaque année le résultat reporté diminuait. En fin d'exercice 2021, il s'élevait à un peu plus de 29 000 euros. Ça nous permettait de passer tout juste et de toute façon l'année suivante on n'aurait pas pu faire sans une augmentation de la cotisation en tout cas pour continuer à fonctionner de la même manière. Sachant qu'en plus changement important entre l'année dernière et cette année, c'est que l'année dernière on a fonctionnait avec 0,5 équivalent temps plein chargé de mission puisque Sandra était affectée pour moitié au SYDEMER et pour moitié à Saint-Étienne Métropole pour la passation du contrat de concession du centre de tri.

---

La décision qui a été prise en fin de l'année dernière c'est de revenir à un équivalent temps plein sur le poste de chargé de mission, pour que la nouvelle chargée de mission puisse mener à bien toutes les études sur la filière de traitement des résiduels. Forcément cela augmente un peu le prévisionnel sur les charges de personnel, même si elle arrive en mai, donc on n'est pas encore sur une année pleine. On a ce poste évalué à 40 000 euros pour les charges de personnel. Les conventions SEM, il y a peu de surprises généralement parce qu'on fait un bilan en fin d'année en fonction de la sollicitation des différents services juridique, Etc. Pour savoir exactement à quel montant ça s'élève. Sachant je le rappelle qu'il y a bien 2 conventions, une convention d'assistante administrative générale, donc au niveau du service marché, du service ressources humaines, tous les services support de Saint-Étienne Métropole qui aide du coup le fonctionnement du SYDEMER. Et puis il y a une deuxième convention de mise à disposition partielle de personnel, pour Amandine BRUN en qualité d'assistante administrative pour le SYDEMER et pour moi-même en qualité de Directeur du SYDEMER, donc 6 heures et 7 heures par semaine. Ces deux conventions amènent à une dépense évaluée à 39 000 euros.

Les charges diverses, on a des charges un peu variées, les frais d'enregistrement, je ne vais pas dire sténotypiste, car maintenant ce n'est plus une sténotypiste qui vient, mais on a trouvé un système un peu moins onéreux d'enregistrement audio et de retranscription des Comités Syndicaux. Des frais d'assurance, des frais de maintien du site internet du SYDEMER, Etc.

Les autres charges de gestion courantes qui sont constituées essentiellement des indemnités pour les élus. On a une ligne en cas de dépense imprévue.

Cela nous amène à une section de fonctionnement d'un peu plus de 155 000 euros.

**M. DRIOL.** – Pas de remarque là-dessus ? On passe à la section investissement.

**M. BREUIL** – Sur la section d'investissement, là, le résultat reporté est très conséquent, mais comme le disait Monsieur ROCHETTE, on n'a pas la possibilité d'en basculer une partie sur la section de fonctionnement malheureusement. Puisque le résultat reporté est déjà de 174 952,51 euros, on a la dotation aux amortissements qui se rajoute, on a de fait des recettes de plus de 211 000 euros. Pour équilibrer cette section d'investissement, on a principalement cette année, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont toutes les pièces de la consultation sont finalisées, donc je pense que la semaine prochaine la publication du marché devrait être lancée. On espère du coup pouvoir sélectionner le groupement d'AMO avant l'été. On a prévu une dépense de 110 000 euros. Il y a deux lignes, « autres compléments d'études et subventions d'équipement ». Ça dépend en fait si on a des études sous notre maîtrise d'ouvrage ou sous une maîtrise d'ouvrage autre et dans ces cas-là on viendrait plutôt verser une subvention d'investissement en qualité de participant à des études conduites par un autre maître d'ouvrage.

C'est pour cela qu'on a 47 000 euros compléments d'études et 40 000 euros en subventions à des études. Et puis encore une autre ligne d'imprévu. Très clairement, on avait 215 000 euros de dépenses à prévoir, il a fallu bien entendu prévoir un certain nombre de lignes de dépense, mais en termes d'exécution on peut avoir des interrogations sur le fait que toutes ces lignes seront exécutées à 100 %.

**M. DRIOL.** – Moi, je veux insister sur le fait que d'une manière homogène le bureau, l'instance de gouvernance du SYDEMER, on est tous bien en phase là-dessus. On sait tous qu'on pourrait faire des études pour faire des études, pour faire des études. Ça peut coûter beaucoup d'argent et pas servir à grand-chose. Là on est quand même bien en train de se mettre en ordre de marche pour être dans du concret. On en reparlera au point d'actualité. On a aujourd'hui des sujets importants, une obligation, une obsession de réduire les déchets enfouis et de chercher donc des débouchés pour nos déchets et évidemment en les diminuant à la source, tout en améliorant la collecte sélective et ainsi de suite. C'est presque un paradoxe ce que je vais dire, mais il faut qu'on arrive à conduire des études concrètes et c'est presque paradoxal par moment. C'est pour cela aussi qu'on a renforcé les moyens, le staff du SYDEMER, parce qu'on sollicite des AMO, on sollicite des experts. Vous le savez comme moi, quand on a fait intervenir des entreprises sur notre territoire il faut que ce soit dans le cadre de délégation ou dans le cadre de prestation, il faut quand même que l'on soit derrière. Il faut que le donneur d'ordre il soit derrière il pousse au résultat, il s'assure que ce que l'on a commandé est engagé et qu'à la sortie on en a pour le montant de la facture, pour notre pognon, pour être familier. On est vraiment dans cet ordre de marche et dans cet état d'esprit, après c'est vrai qu'on ne peut pas non plus totalement se satisfaire de reporter 200 000 euros chaque année presque 200 000 euros, donc maintenant il faut qu'on passe à l'acte tout simplement. Mais je pense qu'on a de bonnes raisons d'imaginer qu'on est en train de passer à l'acte sur un certain nombre de sujets. Pas d'autre remarque là-dessus ? Es-tu au bout de ta présentation ? C'est bien cela. Je mets aux voix, s'il n'y a pas de question.

Je le soumets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité.

**M. DRIOL.** – Il n'y plus qu'à Alexandre, à toi aussi on demandera des comptes. Pas qu'à nos bureaux d'études. Je vous remercie.

## ■ 5. RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

---

**M. DRIOL.** – Je pense que personne ne découvre ça dans la salle. Si tu veux bien nous expliquer en quoi ça concerne notre nouvelle recrue.

---

**M. BREUIL.** – À l'occasion du recrutement de la nouvelle chargée de mission, bien entendu c'est posé la question des conditions de salariale liées à cette embauche. Historiquement sur le SYDEMER il n'y a jamais eu de régime indemnitaire délibéré. Ce qui faisait que jusqu'à présent la seule variable d'ajustement était l'échelon proposé et donc le traitement indiciaire proposé à la chargée de mission. Là, il s'est avéré que pour maintenir le niveau de salaire dont elle bénéficiait auprès de l'association AMORCE on aurait été quasiment en bout de grille dans les derniers échelons. Je ne sais plus si c'était le 8<sup>ème</sup> échelon, où quelque chose comme ça. Ce qui nous apparaissait comme un peu embêtant si jamais ensuite elle était destinée à poursuivre sa carrière au sein de la Territoriale. Parce que cela veut dire qu'elle se retrouve vite en bout de grille. Ce qui a apparu opportun, c'est à niveau salarial équivalent, c'est de créer un régime indemnitaire. C'est aussi intéressant pour la Collectivité parce qu'il y a moins de charges sur le régime indemnitaire. C'est donc ce que j'ai proposé au Président, la petite difficulté que j'ai eue, c'est que les questions sur le RIFSEEP au sein de Saint-Étienne Métropole. Je n'ai pas aujourd'hui connaissance des niveaux de régime indemnitaire qui seront adoptés par le Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole. Ce qui est quand même important parce que la personne que l'on va accueillir va être côté à côté avec d'autres personnes avec un statut Saint-Étienne Métropole, donc tant qu'à faire il faut être dans un parallélisme de forme. Du coup je me suis appuyé sur le régime indemnitaire actuel des agents qui sont ingénieurs à Saint-Étienne Métropole. J'ai prévu quelque chose d'équivalent. La proposition d'embauche qui a été faite à Océane RASE-POURCHON. On est sur une embauche en début de grille, je crois au troisième échelon, donc avec un RIFSEEP institué fixé, ce sont des montants annuels, avec une fourchette borne inférieur de 10 460,64 euros et une borne supérieure de 12 316,32 euros. Sachant que le plafond annuel réglementaire est de 36 210 euros à ne pas dépasser. Les 10 460,64 euros correspondent au montant plancher que peut avoir un ingénieur à Saint-Étienne Métropole entre le régime indemnitaire, la prime mensuelle et la prime annuelle. Les 12 316,32 euros, ça nous permet en cours de contrat de proposer une petite augmentation, d'autant qu'on est plutôt dans un contexte inflationniste, que le contrat proposé à Océane RASE-POURCHON est de 3 ans. Qu'il faudrait casser le contrat si on voulait proposer un avancement d'échelon. On ne peut pas fixer dans le contrat initialement un avancement d'échelon au bout de 1 an et demi ou 2 ans par exemple. Ce n'est pas possible. Ça nous permet d'avoir une petite évolution salariale en cours de contrat. Sinon les autres termes de la Délibération, je me suis inspiré de certaines délibérations types proposées par des centres de gestion qui étaient disponibles sur leur site internet. Notamment deux centres de gestion. Puis bien entendu j'ai fait faire une relecture par les services ressources humaines de Saint-Étienne Métropole pour m'assurer de la validité des dispositions. D'ailleurs il y a eu quelques modifications faites notamment sur la modulation en cas d'absence. Qu'est-ce qui se passe en cas de congés longue maladie, congés longue durée, Etc. Le côté respect des dispositions légales a été regardé et « reregardé » logiquement.

**M. DRIOL.** – Merci, Alexandre. On n'est pas parti dans le délire, il était important de trouver un accord avec Océane. Je ne sais pas ce que vous vivez dans vos Collectivités, mais pour Andrézieux-Bouthéon, ça devient de plus en plus difficile de recruter. Dans toutes les filières, quel que soit le sujet. Il restera à Océane à faire ses preuves quand même, on ne va pas anticiper. On la verra à l'ouvrage, mais aujourd'hui on a réussi à trouver quelqu'un dont le parcours correspond et les compétences correspondent pleinement à notre profil de poste. C'est déjà beaucoup, c'est déjà bien. Elle devrait nous apporter une vraie valeur ajoutée dans l'équipe. Donc il était important qu'on lui propose un contrat digne dans tous les sens du terme. Maintenant, j'insiste quand on recrute les gens on ne sait jamais véritablement ce que ça va donner, mais bon. Ça paraît assez encourageant et il était important, enfin tout ce qu'a rappelé Alexandre, permettaient de faire les choses bien pour nous et bien pour elle. C'est le sens de cette délibération. Est-ce que cela suscite des interrogations ?

**M. DREVET.** – Une question. Qu'est-ce qui a mis l'idée pour qu'il n'y ait pas de CIA, en fait qui est inclus dans ce régime indemnitaire, puisque c'est aussi une façon de récompenser quelque part, et à peu près la seule, sur la façon de servir d'un agent ?

**M. DRIOL.** – On pourra toujours se garder cette possibilité complémentaire par la suite. Là, on est arrivé à lui faire une proposition cohérente avec ce dispositif, on n'a pas besoin non plus d'aller plus loin ou de compliquer un peu la chose. Moi, c'est ma lecture. Je ne sais pas si tu as une interprétation complémentaire, Alexandre. Mais pour moi, on trouvait matière avec ce dispositif et il ne m'a pas paru utile d'aller plus loin.

**M. BREUIL.** – Là aussi il y a le phénomène d'équivalence de ce que je peux voir dans la Collectivité de Saint-Étienne Métropole, où pour l'instant les échanges avec les agents et les organisations syndicales représentatives ne portent que sur la partie forfaitaire de l'IFSE et il n'y a pas eu d'échanges pour l'instant sur un complément individuel.

**M. DRIOL.** – C'est vrai que moi j'utilise le CIA sur ma Commune et c'est un élément de régulation qui est intéressant aussi. Pas d'autre interrogation ?

Je le soumets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité.

Merci à tous. Donc sur la partie délibérative on est arrivé au bout de ce Conseil Syndical. Par contre on a quelques points d'actualité à vous présenter.